

REPÈRE 12.7.
EDITION 1999
NP N° 029/ 99.GL

DATE : 07.07.1999

12.7. STATUTS – REGLEMENT INTERIEUR – PROTOCOLE DEROGATOIRE

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 12.
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1. en face du repère

ooo 0 ooo

NOTE


LISTE D'EMARGEMENTS

La FFVV recommande vivement aux dirigeants des associations vélivoles affiliées de faire connaître et mettre à disposition des membres :

- les statuts et le règlement intérieur de l'association
- les contrats d'assurances
- les éventuels protocoles d'accord dérogatoires aux règles générales de pénétration dans les espaces liés à l'aérodrome à partir duquel l'association exerce son activité.

Une liste d'émargements permet à chaque membre d'attester d'avoir bien pris connaissance des documents considérés.

Le Directeur



Yves POLLET